

- (f) Autres avantages: Approvisionnement en eau potable, lutte contre la pollution des eaux, ressources ichthyologiques et fauniques, irrigation.

Mode proposé de répartition des avantages d'aval:

Le rapport propose deux modes de répartition:

- (1) Le coefficient logique serait utilisé pour calculer la valeur relative de tous les ouvrages au point de vue économique, et servirait à répartir tous les avantages d'aval attribuables aux ouvrages de retenue.
- (2) Le "coefficient avantage/coût" servirait à répartir les avantages entre les ouvrages d'amont et les ouvrages d'aval, de sorte que le solde créditeur serait réparti à parts égales entre les ouvrages de retenue et les centrales d'amont.

Frais:

- (a) Total des frais d'immobilisation: \$1,832,170,000.
- (b) Frais annuels: 4.35 pour cent en moyenne, taxes non comprises.
- (c) Prix de revient de l'énergie thermo-électrique: (charbon) \$15.46 le kW de puissance ferme, et \$0.00332 le kWh de puissance utile, compte tenu de la contribution du gouvernement fédéral des É.-U.
- (d) Coût de la transmission de l'énergie: 3.48 le kW, les centrales fonctionnant à plein rendement.

Auteur du rapport: Montreal Engineering Co. Ltd.

Récipiendaire: Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Titre et date: Facteurs qui influent sur le prix de l'énergie électrique produite dans la partie canadienne du bassin du Columbia, mai 1961.

Objet du rapport: Fournir une estimation neutre des prix de l'énergie électrique au Canada, en vue d'aménager les ressources hydrauliques du fleuve Columbia, compte tenu des dispositions du Traité du Columbia; ladite estimation devant servir à comparer les prix avec les chiffres dont se sont servis les négociateurs canadiens lors de la rédaction du Traité.